



# COMPTE-RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE DU 16 SEPTEMBRE 2021

**Secrétaire de séance** : CARIS Sylvie

**Absent excusés** : ARONDEL Régis, BALARD Maryvonne, PELHATE Denis et ORY Patrick

ARONDEL Régis a donné pouvoir à VALLÉE Pierrick

BALARD Maryvonne a donné pouvoir à COLAS Isabelle

PELHATE Denis a donné pouvoir à DIVAY Laurent

ORY Patrick a donné pouvoir à FAUCHON Pierrick

### **Finances : Subvention exceptionnelle à l'association Rue des Arts**

Le Conseil municipal :

➤ **DONNE** un avis favorable pour l'attribution d'une subvention à l'association Rue des Arts d'un montant de 1240.20 €

### **Finances : Fixation du prix de vente de l'aire de jeux du Rachapt**

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **FIXE** le prix de l'aire de jeux à **200 €**.

### **Finances : Admission des créances irrécouvrables**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **CONSTATE** l'effacement des dettes pour un montant total de 33 € 75.

➤ **DIT** que la dépense correspondante sera constatée sur le budget 2021 au compte 6542 (Créances éteintes)

### **Finances : Contrat de prêt relais pour le lotissement du Bocage**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relais auprès du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions suivantes :

Montant : 400 000 €

Durée : 3 ans

Taux : 0.117 % (révisable suivi l'index EURIBOR 3 Mois I.PREFIX)

Modalités de remboursement : Trimestrielle

Frais de dossier : 400 €

### **Finances : Contrat de prêt pour l'aménagement de la RD 107 et de ses abords**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt relais auprès du Crédit Mutuel de Bretagne aux conditions suivantes :

Montant : 150 000 €

Durée : 20 ans

Taux fixe : 0.57 %

Modalités de remboursement : Trimestrielle

Frais de dossier : 150 €

### **Finances : Acceptation de subvention au titre des amendes de police**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** cette somme de 26 380 € au titre des amendes de police

### **Travaux : Attribution du marché dans le cadre des travaux d'aménagement de la RD107 et de ses abords et du lotissement du Bocage**

Le Conseil municipal, à 1 voix pour la version A, 6 pour la version B et 7 pour la version C,

➤ **ATTRIBUE** le marché relatif aux travaux d'aménagement de la RD 107 et ses abords et du lotissement du Bocage à la société Colas France pour le lot 1 pour un montant de 601 087 € H.T, à la société SMPT pour le lot 2 pour un montant de 47 585 € H.T. et à la société Nature et Paysage pour le lot 3 pour un montant de 72 509 € 91 H.T.

### **Travaux : Fixation du prix de vente des lots**

Le Conseil municipal, à 8 voix POUR et 7 CONTRE :

➤ **DÉCIDE** de fixer le prix de vente des 22 lots comme précisés ci-dessus, soit à 85 € TTC (70 € 90 H.T. et 14.10 T.V.A. sur marge)

**Ressources humaines : Mise en place de l'indemnité pour travail du dimanche et jours fériés**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de mettre en place l'indemnité pour travail du dimanche et jours fériés d'un montant de 0 € 74 de l'heure

**SDE 35 : Convention relative à l'enfouissement coordonné des réseaux électriques et de communications électroniques**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de choisir la proposition B : Orange reste propriétaire des ouvrages

**SDE 35 : Transfert de la compétence "Infrastructure de recharge pour véhicules électriques"**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **APPROUVE** le transfert de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" au SDE35 pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien, et l'exploitation des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, dont l'exploitation comprend l'achat d'électricité nécessaire à l'alimentation des infrastructures de charge.

➤ **ACCEPTÉ** sans réserve les conditions techniques, administratives et financières d'exercice de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques" telles qu'adoptées par le Comité syndical du SDE35 dans sa délibération du 4 février 2015 et actualisées lors de son Bureau Syndical du 12 décembre 2017 et du 21 janvier 2020.

➤ **MET** à disposition du SDE35, à titre gratuit, les terrains nus ou aménagés nécessaires à l'exercice de la compétence "infrastructures de charge pour véhicules électriques".

**Ressources humaines : Vœu sur la santé au travail des agents territoriaux**

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

➤ **DÉCIDE** de soutenir le vœu sur la santé des agents territoriaux

Laurent DIVAY, maire

